



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

22 Septembre 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 22 septembre 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n°2023-085	21/09/2023	Arrêté portant délégation de signature pour le responsable du SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIER (SDIF) des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n° 2023-085 du 21 septembre 2023 portant délégation de signature pour le responsable du SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIER (SDIF) des Hauts-de-Seine

L'Administratrice de l'État, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice de l'Etat en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, responsable des services fiscaux dans le département ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Patrick OUSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du SDIF des Hauts-de-Seine, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L 255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 21 septembre 2023,

Mme Maïté GABET

Signé

Administratrice de l'Etat

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>